



Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada

Comité national sur les équivalences des diplômes de droit

MODÈLE

Examen en procédure civile

Candidat no : _____

(Pour assurer votre anonymat, ne signez pas votre nom et ne l'écrivez pas en lettres moulées.)

POUR PROTÉGER L'INTÉGRITÉ DU PROCESSUS D'EXAMEN, LA
REPRODUCTION DE CET EXAMEN EN TOTALITÉ OU EN PARTIE
PAR QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT EST STRICTEMENT
INTERDITE.



MODÈLE

Examen en procédure civile

Conditions générales de l'examen

Le présent examen, d'une durée de **trois (3) heures**, est un examen **à livre ouvert**.

Les réponses devraient être écrites à **double interligne**, à l'encre **bleue ou noire** (et non au moyen d'un crayon).

Toutes les réponses **doivent** être écrites sur les tablettes fournies, à moins que de l'espace ne soit expressément prévu dans le cahier d'examen.

L'examen sera évalué en fonction du principe réussite/échec (la note de passage est de 50 %).

ÉCRIVEZ LISIBLEMENT. Si le correcteur considère que l'écriture est illisible, votre examen pourrait être noté qu'en partie **ou être disqualifié**.

Vous devez **insérer les questions de l'examen dans l'enveloppe** qui vous a été fournie avec vos réponses. Le défaut de remettre les questions entraînera une **disqualification automatique** de votre examen.

Il est **interdit de divulguer** le contenu de l'examen, incluant les questions de l'examen,

**Chaque examen peut comporter ses propres directives particulières;
il est donc important que vous les lisiez attentivement avant de commencer.**

Directives particulières au présent examen :

1. Le présent examen comporte **XXX (X) pages**, y compris les pages de couverture et de directives. Veuillez aviser immédiatement le surveillant de toute anomalie du présent examen.
2. L'examen compte **CINQ (5) questions**, pour une valeur totale de **100 points**.
3. Les candidats doivent mentionner les documents pertinents – règles, jurisprudence, codes, commentaires, etc. L'omission de le faire aura une incidence négative sur le résultat des candidats.
4. Les questions se rapportent à diverses parties du cours. Évitez les répétitions dans vos réponses dans la mesure du possible, car elles auront une incidence négative sur votre résultat.



Ces modèles d'examen ne représentent que des indications du style et du type de questions pouvant être posées dans chacun d'entre eux; ils ne reflètent pas le contenu, le format ou la structure réels des questions ni leur valeur. Les examens réels varient d'une matière à l'autre et d'une session d'examen à l'autre.

FAITS

La récente pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur l'ensemble de la société, y compris l'industrie agricole et alimentaire.

Pratibha Kumar est propriétaire d'une société de distribution alimentaire, Acme Foods (« Acme »). L'un des clients d'Acme, True North Groceries (« True North »), qui est propriétaire d'épiceries de détail dans tout le Canada, affirme que, récemment, Acme n'a pas réussi à répondre entièrement à toutes les livraisons à effectuer à True North. En outre, True North affirme qu'une récente cargaison de produits de viande transformée qu'Acme a fournie à True North était avariée.

True North réclame à Acme des dommages-intérêts pour rupture de contrat et négligence, ainsi que des dommages-intérêts pour des réclamations liées à la santé faites à True North par ses clients.

Mme Kumar est choquée par les allégations de True North. Tout d'abord, en ce qui concerne les retards de livraison ou les livraisons non effectuées, la production et la distribution de denrées alimentaires au Canada ont été considérablement touchées par la pandémie de COVID-19. Bien que le gouvernement fédéral ait fourni une certaine assistance, toutes les activités ont été ralenties. Mme Kumar estime que personne n'est à blâmer pour cette situation, en particulier Acme. Deuxièmement, en ce qui concerne les allégations de viande avariée (sans rapport avec la pandémie), elle estime que la raison pour laquelle les produits de viande ont pu être avariés n'a rien à voir avec Acme, mais plutôt avec les pratiques de réfrigération inappropriées de True North ainsi que, peut-être, de la société de transport de denrées alimentaires Reliable Trucking (« Reliable »), dont les services ont été retenus par Acme pour la livraison des aliments à tous ses clients.

Question 1 – 20 points

Tout d'abord, décrivez de façon détaillée les différentes procédures d'introduction d'une instance au Canada.

Deuxièmement, pour les besoins de cette question, supposez que vous agissez au nom de True North. Décrivez la procédure que vous utiliseriez pour engager cette instance. En répondant à cette question, décrivez quel document (pour entamer l'instance) vous utiliseriez au nom de True North et indiquez pourquoi. De plus, décrivez les documents de réponse que vous



vous attendez à recevoir en retour, les délais nécessaires et les règles ou les autres documents applicables.

Question 2 – 20 points

Pour les besoins de cette question, supposons maintenant que vous agissez pour Acme. L'avocat de True North communique avec vous pour savoir si Acme souhaiterait résoudre cette affaire sans passer par une audience complète, mais plutôt par une forme de méthode de règlement des différends basée sur le consensus. Dans cette réponse, indiquez à Acme toutes les méthodes consensuelles de règlement des différends existantes, à la fois en vertu des règles officielles et indépendamment de ces règles. Décrivez comment elles fonctionnent, pourquoi l'une d'entre elles serait choisie de préférence à une autre, et laquelle vous pourriez recommander dans ce cas et pourquoi. Soyez précis en ce qui concerne les règles et les documents.

Question 3 – 20 points

Supposons à nouveau, pour les besoins de cette question, que vous agissez pour Acme et que vous recevez des instructions de Mme Kumar. Fournissez à Mme Kumar une description complète du processus par lequel toutes les preuves pertinentes sont échangées entre les parties dans le cadre d'un litige civil (avant procès). Décrivez les éléments clés de la procédure (l'étape des documents et l'étape orale de la procédure), y compris la nature de la procédure, son objectif, ses grands principes, son fonctionnement et les renseignements en faisant l'objet. En outre, expliquez ce qui pourrait être exclu et pourquoi, ainsi que toute considération concernant l'échéance. Soyez aussi précis que possible, y compris en ce qui concerne l'utilisation des règles et des documents. Vous devez utiliser des exemples.

Question 4 – 20 points

Les choses sont devenues très conflictuelles entre Acme et True North. True North a appris que l'une des grandes unités de réfrigération d'Acme ne fonctionnait pas correctement lorsque la viande transformée se trouvait dans l'entrepôt de cette dernière avant son expédition à True North. True North dispose d'un enregistrement de cette information fait par un ancien employé mécontent d'Acme. L'enregistrement a été fait juste après que cet employé a été licencié par Acme. Cet employé est d'avis que l'unité de réfrigération défectueuse d'Acme a provoqué la détérioration des produits de viande.

Supposons que vous agissiez pour True North. Ayant l'enregistrement en sa possession, cette dernière estime disposer d'un dossier très solide. Cependant, elle préférerait ne pas se rendre jusqu'au procès final complet. Elle préférerait plutôt recourir à une forme de procédure accusatoire et non consensuelle qui permettrait de traiter tout ou partie de l'affaire avant un procès final complet. True North vous demande votre avis.

Premièrement, fournissez une description générale complète des procédures accusatoires et non consensuelles de base que prévoient les règles pour traiter partiellement ou entièrement



une affaire sans passer par un procès final complet, y compris en indiquant l'objectif de ces procédures, leur fonctionnement, les différences entre les options procédurales, et les critères particuliers pouvant s'appliquer.

Deuxièmement, expliquez le processus que vous recommanderiez à True North dans cette situation et indiquez pourquoi. Soyez aussi précis que possible, y compris en ce qui concerne l'utilisation des règles et des documents.

Question 5 – 20 points

La question 5 comporte 10 sous-questions, chacune valant 2 points. Répondez à chacune des sous-questions par « vrai » ou « faux ».

- a) Supposons que True North fait une réclamation uniquement en ce qui concerne la livraison de produits de viande avariée contre Acme. True North a eu connaissance du fait que la viande était avariée pour la première fois le 27 avril 2020. Elle devrait normalement engager une procédure contre Acme au plus tard le 27 avril 2021.
- b) Supposons que le chauffeur de Reliable truck, lequel a livré la viande avariée, ait fait un arrêt imprévu et inapproprié au cours de l'itinéraire de livraison. Cet arrêt, qui a entraîné un retard important, a probablement provoqué la détérioration des produits de viande. Pour les besoins de cette question, supposons que True North n'ait intenté une action qu'à l'encontre de Reliable et que cette dernière n'ait aucune action à l'encontre de True North. Reliable nie toute responsabilité et, de plus, estime que si quelqu'un est à blâmer, c'est le conducteur. En plus de se défendre contre True North, Reliable aurait recours à une demande reconventionnelle contre le conducteur afin de couvrir les dommages-intérêts qu'elle pourrait avoir à verser à True North.
- c) Supposons que True North poursuive Acme. Mme Kumar fait l'objet d'un interrogatoire préalable au nom d'Acme. En plus de Mme Kumar, True North peut également, sans présenter de motion ou sans consentement, interroger tout autre employé d'Acme.
- d) Les parties perdantes paient les dépens lors des procès, mais ne les paient pas dans le cadre des motions.
- e) La proportionnalité est destinée à améliorer la justice civile.
- f) Les protonotaires participent aux discussions de règlement, mais pas les juges.
- g) Deux causes d'action différentes et deux demandeurs différents ne peuvent pas être réunis dans une même déclaration.
- h) Un défendeur de l'extérieur du Canada ne peut pas être poursuivi par un demandeur de l'extérieur du Canada dans le cadre d'un acte de procédure judiciaire au Canada.



- i) Il n'est généralement pas nécessaire que les actes introductifs d'instance soient signifiés à personne.
- j) Les preuves dans le cadre des motions sont généralement présentées par voie d'affidavit.